

valu et vaudront de richesses aux sociétés modernes, les travaux d'un Arago ou d'un Pasteur, d'un Michel Chevalier ou d'un Lesseps !

Puisse ma faible voix arriver jusqu'aux oreilles de nos gouvernants !

Puisse-t-elle surtout être plus éloquente que celle du docteur Brochard, qui, en 1872, avait demandé en vain l'obligation de l'allaitement maternel.

Qui veut la fin veut les moyens.

Si notre budget ne permet pas la réalisation de ce grand projet humanitaire, nous estimons que l'État ne doit pas reculer devant la création d'un impôt spécial.

Qu'est-ce qu'une dépense de plusieurs millions en face des pertes énormes que chaque année l'allaitement artificiel inflige à notre pays ?

Sans trop parler du sentiment d'humanité, que nous ne saurions négliger pourtant, nous concluons, au nom des forces productives de la France, qu'un impôt pour faciliter l'obligation de l'allaitement maternel, sera une dépense vraiment productive, qu'on ne doit ni ajourner ni traiter avec parcimonie.

En cette affaire, dépenser, c'est sauver des enfants, c'est enrichir la nation.

Monsieur le docteur Brochard n'a-t-il pas démontré, au congrès de La Haye, que toute dépense faite au nom de l'hygiène est une économie, et que de tous les gaspillages, le plus ruineux est le gaspillage de la vie humaine ?

Donc à l'œuvre et sans retard.

Un proverbe dit : l'homme propose et la femme le mène.

Il est évident que ma proposition aura pour ennemis acharnés les femmes et les filles de nos législateurs ; la plupart font partie de ces mères que j'ai stigmatisées mondaines.

Messieurs du Parlement, prenez une résolution virile : faites-nous une loi avec sanction pénale, qui forcera à allaiter leurs enfants, non seulement

les femmes des pauvres, mais aussi les femmes des riches, mais aussi vos propres femmes.

Du reste, sachez-le, c'est le seul moyen pour vous d'avoir des enfants aptes à supporter les fatigues du corps et de l'esprit : c'est le seul moyen pour notre pays d'avoir des générations nombreuses et robustes de femmes, de mères de famille, de travailleurs et de défenseurs.

DR. TALBERT.

LES INCENDIES DE THÉÂTRES.

Les trente incendies de théâtres qui ont eu lieu à Paris de 1763 à 1887 n'ont pas coûté autant de vies humaines que la seule catastrophe récente de l'Opéra-Comique. Mais on en peut citer dans divers pays d'aussi lugubres et de plus terribles encore. Empruntons, à cet égard, quelques chiffres à une conférence faite l'an dernier par le docteur Choquet à la Société de statistique. Le plus affreux cataclysme que l'on ait cité en ce genre est peut être celui de Capo d'Istria (Illyrie), en 1794 ; on a évalué à un millier le nombre des victimes, et il faut songer qu'il s'agissait du théâtre d'une petite ville de cinq ou six mille habitants. En 1878, à Saragosse, on compta 77 morts et 52 blessés ; à Philadelphie, en 1829, 97 morts ; à Saint-Petersbourg, en 1836, 800 victimes ; à Carlsruhe, en 1847, 83 morts et 203 blessés ; à Québec, en 1846, 200 victimes ; Brooklyn (New-York), en 1876, 283 victimes ; enfin, à une époque rapprochée, en 1881, l'incendie du Ring-Theater de Vienne a coûté la vie à 470 personnes, suivant certains auteurs, à 700, suivant d'autres. Des récits de l'extrême Orient, dont le contrôle exact peut être difficile, ont aussi mentionné de terribles malheurs. L'incendie d'un théâ-